

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 20 février 2024

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absents excusés : Christelle JOLY (pouvoir à Franck LECOULTRE).

Absents : Christophe FEBVRE

Secrétaire de séance : Pascale SALET

Secrétaire de mairie : Isabelle JEANMICHEL

Ouverture de la séance à 20h30

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 30/01/2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 30/01/2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 06 à 10 :

2/ Rapport d'Orientations Budgétaires

Les conseillers ont reçu préalablement à la réunion les documents d'orientations budgétaires pour 2024. Le maire présente rapidement le contexte national : 2.6 % d'inflation en 2024, augmentation des recettes fiscales de l'Etat, prévues dans la loi de finances, augmentation par l'Etat des bases des impôts locaux, augmentation d'un point des taux de taxe foncière par la Communauté de Communes...

Il fait le point sur les dépenses et recettes 2023 ainsi que les prévisions de recettes attendues en 2024, afin de prévoir les investissements à venir. L'état de la dette correspond à 2.8 années d'excédent de fonctionnement, ce qui est bien inférieur à la moyenne départementale des communes de notre strate. Les budgets primitifs seront votés en mars.

Le document rectifié et mis à jour sera transmis à chaque conseiller.

POUR à l'unanimité

3/ Prix des parcelles du lotissement La Vy de Baume

Après présentation des coûts relatifs à l'aménagement du futur lotissement et après discussion, le conseil décide de vendre les parcelles au prix de 55 €/m² pour la partie constructible et 45 €/m² pour la partie non constructible.

POUR à l'unanimité

4/ Choix du nom de rue du lotissement

Le conseil choisit comme nom de rue du futur lotissement : « Impasse la Vy de Baume ».

4 voix pour « impasse la Vie de Baume » 11 voix pour « impasse la Vy de Baume ».

5/ Assainissement : modification du tarif

D'importants travaux d'assainissement seront nécessaires à l'entretien de la lagune à Granges-sur-Baume et de la station à Crançot. Afin de pouvoir équilibrer le budget assainissement et prévoir une tranche de travaux, il est nécessaire de modifier le tarif actuel.

Le conseil décide d'augmenter le prix de la part assainissement : la part fixe passe à 87 € et le m³ de 1.91 € à 2.22 € / m³. Cela représente une augmentation d'environ 50 € annuel pour une famille de 4 personnes consommant 120 m³.

POUR à l'unanimité

6/ Maison du Vigneron : vente de parcelles

Le géomètre a procédé aux divisions des parcelles concernées par le futur projet de construction par la Maison du Vigneron.

Le conseil décide de vendre à la Maison du Vigneron les parcelles cadastrées ZH 169 et ZH 173 d'une superficie totale de 36a 97ca au prix de 11 €/m², soit un montant de 40 667 €.

POUR à l'unanimité

7/ Questions et informations diverses :

- Aménagement de la cuisine de la salle des fêtes de Crançot : l'équipement de la cuisine est devenu vétuste et ne répond plus aux normes sanitaires actuelles. Environ 41 000 € de matériel et aménagements divers, travaux d'électricité et de plomberie sont à prévoir. Le maire se renseignera si des subventions sont possibles. On verra pour l'inscription au budget.
- Station d'épuration à Crançot : la plateforme de stockage est terminée, l'entreprise Biodepe pourra intervenir début mars pour curer le 1^{er} bassin. Il faudra ensuite qu'elle intervienne pour le 2^{ème} et le 3^{ème} bassin (pour un coût de 3 x 4 800 € + 1 800 € pour établissement d'un plan d'épandage). Il faudra laisser s'épurer les boues et les faire évacuer par temps sec (être vigilant sur ce point).
- Micro-crèche : les travaux avancent normalement, bonne entente entre les différentes entreprises, le test d'étanchéité à l'air devrait être fait ce mercredi. Ouverture prévue en septembre 2024.
- Lotissement La Vy de Baume : bonne avancée des travaux, le poste de relevage est raccordé, l'eau potable également.
- Columbarium à Mirebel installé. Il reste le béton désactivé à faire (environ 60 m²).
- Demande de l'association « Mirebel Loisirs » d'installer une boîte aux lettres à l'ancienne mairie de Mirebel et demande d'utilisation de la salle communale en soirée pour diverses manifestations (3 à 4 fois par an). La commune regarde pour installer un module de plusieurs boîtes aux lettres (si demande d'autres associations). Les conseillers valident l'utilisation de la salle par l'association jusqu'à maxi 1h du matin pour limiter les nuisances sonores pour les locataires.
- Réflexion à mener sur l'aménagement des vestiaires au stade de Crançot avec installation d'un WC public aux normes PMR.
- Demande de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille (CCBHS) d'installer en 2025 le chapiteau du collectif Comme Un Gant, sur la commune de Hauteroche, à Crançot. Ce chapiteau s'installe pendant 1 mois en avril / mai et propose une multitude d'animations, spectacles, ateliers divers, conférences, sport... cette année, il sera installé à Sellières du 5 avril au 5 mai. Accord de principe pour l'installation à Crançot en 2025.
- Journée citoyenne : date proposée le 25 mai. Prévoir une liste de travaux à faire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Pascale SALET